



LA DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL 2019-2020

LA NOTICE ETAPE PAR ETAPE

JOUEUR / DIRIGEANT

IDENTIFICATION DU LICENCIÉ

- 1 Nom du club (**obligatoire**)
- 2 Numéro d'affiliation du club (**obligatoire**)
- 3 Nom et prénom du joueur ou du dirigeant à écrire en lettres capitales (**obligatoire**)
Exemple NOM : DUPONT Prénom : LAURENT
- 4 Sexe : Cocher la case correspondante
- 5 Indiquer la date de naissance (**obligatoire**)
- 6 Indiquer la ville de naissance telle qu'elle est écrite sur la pièce d'identité
- 7 Nationalité : indiquer en toutes lettres la nationalité (**obligatoire**)
- 8 Adresse : Indiquer l'adresse complète du licencié (adresse à laquelle peuvent être envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF)
- 9 Attention : une adresse mail valide est indispensable pour procéder à une demande de licence dématérialisée. Elle doit également être renseignée par le demandeur pour recevoir des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer son espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de ses éventuelles sanctions disciplinaires

- 10 Cocher le type de licence (**obligatoire**). Vous pouvez être amenés à cocher plusieurs cases mais ne doivent être sélectionnées que les cases correspondant uniquement à vos demandes

⚠ La pratique du Foot Loisir ne concerne que des rencontres interclubs ne donnant pas lieu à des accessions et des rétrogradations

- 11 Indiquer la dernière saison où le joueur était licencié (**obligatoire dans le cas d'un changement de club**)

- 12 Indiquer le dernier club quitté (**obligatoire dans le cas d'un changement de club**)

- 13 Indiquer la fédération étrangère quittée (**obligatoire quelle que soit la**

ASSURANCES

- 14 Souscription aux garanties : cocher impérativement l'une des deux cases (**obligatoire**)

CERTIFICAT MEDICAL

- 15 Cocher l'une des deux cases. Ne concerne que les personnes déjà licenciées en 2018/2019.

⚠ Certificat médical à remplir uniquement pour les personnes non licenciées en 2018/2019, pour celles dont le dernier certificat médical ne les couvre plus ou pour celles ayant répondu OUI à une ou plusieurs questions de l'auto-questionnaire médical.

- 16 Le médecin y indique son nom et son prénom (**obligatoire**)
- 17 Le médecin indique la date de l'examen (**obligatoire**). L'examen du licencié ne doit pas avoir été effectué avant la date du 1^{er} Avril 2019
- 18 Le nom et le prénom du licencié doivent être indiqués par le médecin (**obligatoire**)
- 19 Signature du médecin (**obligatoire**)
- 20 Cachet du médecin (**obligatoire**) : Vérifier que le cachet soit bien lisible (encre noire souhaitée)

Indiquer impérativement la mention « remplaçant » le cas échéant

POUR UN LICENCIE MINEUR (Autorisation parentale)

- 21 Nom du parent ou du tuteur légal (**obligatoire**)
- 22 Signature du parent ou du tuteur légal (**obligatoire**)

OU POUR UN LICENCIE MAJEUR

- 23 Signature du demandeur (**obligatoire**)

REPRESENTANT DU CLUB

- 24 Nom et prénom du représentant du club (Membre du bureau ou utilisateur Footclubs) (**obligatoire**)
- 25 Date de la signature (**obligatoire**). Veillez à la cohérence entre la date de la signature et la date à laquelle le document a été transféré sur Footclubs
- 26 Signature du représentant du club (Membre du bureau ou utilisateur Footclubs) (**obligatoire**)



- ❖ Nous vous rappelons que pour les licences dirigeants, le certificat est conseillé pour pratiquer l'arbitrage occasionnel
- ❖ Toute annotation rendra le certificat médical nul

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'ARIEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégation à la Protection des Données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.